

M. de Piérredon

Monsieur Yves NICHEL de PIERREDON
639 Corniche Michel Pacha
Tamaris
83500 LA SEYNE SUR MER

Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique, je tiens par la présente à vous préciser l'objet de mes recherches. Mais, tout d'abord, je tiens à vous remercier d'avance des réponses que vous voulez bien me donner d'après vos titres de propriété.

En pré-retraite depuis le 30.01.1981 et à moins de six mois de ma retraite définitive (je suis né le 30.01.1921 à Avignon), je consacre une partie de mes loisirs à des recherches historiques (toujours les plus scabreuses) qui d'ailleurs ont toujours été mon "Violon d'Ingres" depuis l'âge de 18 ans, d'une part à celles concernant mes aïeux, et d'autre part à celles de ma belle famille et souvent d'autres personnes.

Par suite de la destruction par faits de guerre (le château de Murinais près de St-Marcellin - Isère - appartenant à mes beaux-parents ayant été incendié par les Allemands en 1943 avec tous leurs papiers de famille + un fils de 23 ans déporté en Allemagne et jamais revenu), j'ai eu les plus grandes difficultés à refaire l'histoire de la famille de ma belle-mère Mme Emile SAINT REMY PELLISSIER née Amélie CAIRE. Heureusement que le frère et la soeur aînés de cette dernière avaient conservé certains papiers de famille authentiques et qu'un cousin germain de ma femme, Bernard CAIRE, me les a prêtés.

En résumé, Laurent CAIRE (1751-1800) 8^e et dernier enfant d'Alexandre CAIRE, négociant à Toulon, et d'Elisabeth MAUJER, fut l'un des plus gros négociants de Toulon dont il fut même maire en 1780. Il avait épousé en 1775 Alexandrine Victoire de L'ESPIRE du PLANTY (1751-1811) et en eut au moins 5 enfants :

- 1) Marie Victoire CAIRE, née à Toulon le 19.10.1775 & morte à Livourne (Voscare) le 5.02.1842, sans postérité de son mari Joseph Paul Bilaire Claude GUIGOU, officier de marine décédé avant elle.
- 2) Eugénie Victoire Elisabeth CAIRE, née à Toulon le 31.12.1776 et décédée célibataire à Géménos (13) le 8.11.1852.
- 3) Claire Honorée (dite Honorine) CAIRE, née à Toulon le 2.10.1778 et décédée vers 1857 à Toulon ou la Seyne (son testament, joint à la présente, est daté de Toulon du 7.04.1857) veuve et sans postérité de François NILLE, de la Seyne. C'est elle qui a pratiquement élevé son frère Louis Laurent qui suivra.
- 4) Alexandre Toulon CAIRE, né à Toulon le 21.03.1780 et décédé en bas âge et certainement avant 1793.
- 5) Louis Laurent CAIRE, né à Toulon le 19.06.1788 et décédé à Géménos le 3.09.1838. Ruiné comme toute sa famille par la Révolution, il sut se faire une assez jolie fortune par le négoce à Livourne, puis à Trieste et enfin en Angleterre. De retour en France, il se retira des affaires et se maria le 1.03.1832 à Aix avec Marie Céclie PASCALIS (1808-1863) fille du général Antoine PASCALIS de la Sestrière (1755-1833). De cette union naquirent deux jumelles : Marie (1834-1861) et Louise (1834 1903) qui

3-3 C'est par le Comte Louis d'Artois (de Paris vers France) que j'en ai appris
votre nom de Providence. M. de Tavat fait partie de l'Armée de la République de France.
C'est un vieux garçon, directeur du usin, qui vendit sa qui voyez le garçon, malgré ses 83 ans
Quand à son épouse (vive à 80 ans), il avait besoin d'un milliard de centimes pour le
sauver des eaux

* Madame Laurent Cairre et son fils Eugène furent
rachetés à la Seyne sur la route de la Savoie
de la Luz, qui leur appartenait avant la Révolution

épousèrent successivement un de leurs cousins issus de germains
Maître Eugène PERRAUD, notaire à Marseille, d'où nombreuse pos-
térité; et un unique garçon qui ne connut pratiquement son père,
Adolphe Laurent CAIRE (1837-1920). Ce dernier était le père de
sa belle-mère, Madame SAINT EMMY PELLISSIER (1827-1960).

En 1803, Madame Laurent CAIRE (née de l'ESPIRE du FLAUTY) &
acheta, sans doute avec des fonds récupérés au retour de l'émi-
gration, un domaine agricole à Gémenos pour la somme de 38.000
francs (Germinal). En 1839, un an après la mort de son mari,
Madame Louis Laurent CAIRE (belle-fille de la précédente) acheta
pour la somme de 115.000 francs un domaine de 100 hectares sis
sur la commune de Mellemort (13) connu sous le nom de Moulin du
Vernogues (c'est actuellement une hostellerie réputée sur la route
nationale n° 7 entre Lambesc et Sénas), vendue en 1820 par Adolphe Cairre.

Voilà l'histoire abrégé de cette famille, mais maintenant
je cherche à savoir comment Madame François MILLE était devenue
propriétaire de la Rouve et quelle en était sa superficie en 1837.
Également le prix de sa vente par Adolphe CAIRE à votre grand-père
ou arrière grand-père. Je me demande si elle ne faisait pas partie
du domaine CAIRE de la Soyac qui, en 1793, comportait 121,241 can-
nes (carrées sans doute, à 4 M2 la canne) de bois et 69,318 cannes
de cultures d'arbres fruitiers, soit en tout 190,559 cannes ou
grosso modo 76 hectares dont le fort Napoléon (ex-Fort Cairre)
construit sur les ruines de la Redoute Mulgrave.

Le 15 août dernier, je suis allé avec ma femme à la Seyne où
nous avons vu un lotissement appelé la Rouve. Est-ce une ancienne
partie de ce domaine ?

Je joins à la présente copie du testament olographe de Madame
MILLE et photocopie de la lettre de Laurent CAIRE au Chevalier
ELLIOT. Ce dernier, Gilbert ELLIOT, né le 23.04.1751, était, avant
la Révolution, ambassadeur à Copenhague. Il arriva à Toulon le 12
novembre 1793 comme ministre plénipotentiaire chargé de l'adminis-
tration civile dans les provinces du Midi de la France. Il des-
cendit à terre le 19 pour recevoir les autorités militaires et
civiles. Il fut par la suite vice-roi de Corse en 1794, puis am-
bassadeur à Vienne et gouverneur général des Indes. Pair d'Anglo-
terre en 1813, avec le titre de lord Minto, il mourut le 21 juin
1814 et fut enterré à Westminster.

Laurent CAIRE avait été chargé avec FERNET, trésorier de la
marine, de négocier à Gênes en septembre 1793 un emprunt d'un
milliard de piastres pour acheter du blé. Les négociations tombè-
rent à l'eau parce que les génois ne voulaient pas se mettre à dos
la République Française. Forcé de quitter Gênes, Laurent CAIRE
vint se réfugier à Livourne où sa famille vint le rejoindre après
son départ en catastrophe en décembre 1793 (Prise de Toulon par
le général DUGOMMIER et BONAPARTE).

J'arrête ici ces lignes en m'excusant d'avoir été aussi
long et en vous priant de pardonner tout votre temps pour répondre
à cette question de la Rouve.

En vous remerciant d'avance, je vous fais d'agréer,
Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués

Courez les deux copies jointes si vous le voulez, mais inutile
de me les renvoyer

Testament olographe de Claire Honorée (dite Claire Honorine) CAIRE veuve de François MILLE. Claire Honorine était née à Toulon le 2.10.1778 et a pratiquement élevé son frère Louis Laurent CAIRE (1788-1839).

Je soussignée Claire Honorine Caire Vve Mille native de Toulon demeurant pendant la belle saison à ma campagne dite la Houve près la Seyne (var) et pendant l'hiver au dit Toulon fille de feu Laurent Caire et de Dame son épouse Victoire alexandrine Dolespina Duplanty Caire.

Voulant disposer de mes biens, après mon décès ai fait le présent testament olographe, renfermant mes dernières intentions, que j'ai entièrement écrit, daté et signé de ma main, ainsi qu'il suit,

Je recommande mon Âme à Dieu et le supplie de me faire miséricorde.

J'institue pour mes héritiers mon neveu Adolphe Laurent Caire et mes deux nièces Marie et Louise Caire enfants de feu mon frère.

Je laisse à mon neveu ma propriété de la Houve, terres, maison et toutes les dépendances.

À mes deux nièces l'argent et toutes mes créances.

Le mobilier de la Houve appartiendra à mon neveu, l'argenterie et le linge seront partagés par égales parts, entre mes trois héritiers.

Je lègue à mes deux nièces l'usage personnel des deux chambres du second étage, ayant chacune antichambre et situées au fond du petit couloir qui est à gauche de l'escalier. Cette jouissance n'est que pour elles et pour leurs maris sans qu'elles puissent louer ni céder leurs droits, qui s'éteindra à leur décès au profit de mon neveu ou à ses représentants.

Je lègue à ma filleule Honorine Béranger Binda à Marseille, Deux mille francs à la charge de mon neveu.

Je lègue à ma filleule Clarisse Yardieu à la Seyne cinq cents francs payables par mes deux nièces.

Je casse et annule tout autre testaments voulant que ce dernier, fait double, soit seul exécuté.

Toulon le sept avril mil huit cent cinquante sept.

Caire Vve Mille.

Laurent Caire ancien propriétaire du domaine ou fut La Redoute Mulgrave, prend la liberté d'exposer l'étendue de ses malheurs, et la Perte Totale de sa Fortune. Il n'a pas la prétention d'en réclamer la totalité auprès des Puissances, mais il se flatte que leur générosité sera émue en jettant un coup d'oeil sur le simple aperçu de la Valeur des objets suivants.

Il avait dans l'étendue de son Domaine Cent vingt un mille deux cent quarante une cannes de Terre complantées en Bois, ce Toisé est fait relativement à sa nouvelle imposition et l'article ne monterait pas à moins de Cent dix huit mille livres; au surplus il s'en raporte à l'évaluation que tout expert pourrait faire. Cy	118.000
Il avait de plus soixante neuf mille trois cent dix huit cannes de Terre complantées en Vigne, olivier, figuier, murier, oranger, capriers & arbres fruitiers absolument devastés, coupés ou arrachés; il avait aussi des Terres à la Garde et aux Sablottes, Ce Damage joint à celui des Bâtimens et à la destruction des fontaines, Conduites des eaux, des ustensils de cave, du moulin à huile, des pressoirs, des tonneaux, et Bestiaux, & s'élève au moins à deux cent vingt cinq mille livres. Cy	225.000
La perte d'une fabrique de cordes pour les navires, établie à La Seyne pour occuper les pauvres ouvriers de tout âge, des marchandises en chanvre, goudrons, savon et des ustensiles qu'elle contenait se monte au moins à cinquante sept mille livres. Cy	57.000
La perte des marchandises que sa femme n'a pu enlever de Toulon, en Blé, Vin, huile, Savon, Soye, Siure, Café, et autres divers articles qu'il avoit en magasin, va à plus de Soixante mille livres. Cy	60.000
La Perte Totale du mobilier de la Campagne vingt six mille livres. Cy	26.000
La perte Totale du mobilier de la ville, La Garde Robe de sa Belle mère, Celle de sa femme, Peut s'évaluer à Soixante Dix mille Livres. Cy	70.000
Il est à présumer que <u>Trois Grandes maisons</u> qu'il a à Toulon seront abattues, que ses maisons de campagne en huit ou dix bâtimens dont quatre surtout très considérables, déjà devastés seront aussi détruites. Ces divers objets s'élèveront à mieux de Cent quatre vingt mille Livres. Cy	130.000
Il faut ajouter ses divers intérêts sur des navires, sur des édifices publics, sur des fermes, ses placements tels ceux sur le Clergé, ses contrats, ses billets à ordre, un Commerce qu'une longue suite d'années de travail et de bonne conduite avait rendu florissant, Il se borne à porter tant d'objets inappréciables à quatre cent mille Livres Cy	400.000
Les remboursements qu'on lui a fait accepter de force en assignats lorsqu'ils perdaient jusques à 80 % Tandis qu'il ne se permettait pas d'en user de même avec ses créanciers lui ont fait un tort de Cent vingt mille Livres. Cy	120.000
Il attendait de son malheureux frère qui selon toute apparence a été perdu dans le Désastre de Toulon près de Trois cent mille Livres. Cy	300.000

1.556.000 Livres

La Perte s'élève à plus d'un million et demi, et certainement les articles ne sont pas exagérés. Après une Révolution aussi désastreuse son ancre d'espérance était sa campagne qui seule aurait pu nourrir sa famille. Et l'on sait dans quel état cette campagne est réduite. Il conservait ses bois précieusement pour en faire des coupes à feu et à mesure des besoins d'argent.

Son Excellence connaît de quelle utilité ses forêts étaient aux anglais, ainsi que tous les arbres de sa Terre, que s'il eut falu porter au Camp toutes les ustensiles et matériaux qui se trouvaient chez lui, les travaux eussent été plus longs et plus dispendieux.

Dans son désastre perdant tout jusques aux papiers de la plus grande conséquence, on ne lui a sauvé qu'un registre ou ses créanciers sont inscrits pour environ quatre vingt mille Livres parce qu'il s'est fait la délicatesse de les payer en assignats. Il a auprès de lui Madame De L'Espine mère de sa femme qui est très âgée et très infirme, et qui n'a rien au monde pas même ses diamants, Sa femme, Trois filles en âge d'être établies, et un fils de six ans qu'il faut élever; quant à lui sexagénaire ne se sentant plus en état de travailler, il n'a d'espoir pour ses vieux jours et pour ceux de sa femme et pour ses enfants que dans la sensibilité et la justice de Son Excellence; Elle se rappellera les promesses d'indemnité quelle lui fit, et quelle réitéra à Madame Caire, après qu'il fut parti muni de l'agrément de Son Excellence pour aller (avec son collègue Mr Pernety, également malheureux) faire un emprunt en Italie. Ces promesses le soutiennent; il en attend avec confiance les effets dont il conservera la plus vive reconnaissance

Livourne Le 28 Mars 1794

Laurent Caire

Livourne Le 28 Mars 1794.
Laurent Caire